

NEW YORK 13.3.1987 16.00

712.01

86 HHHHH

POUR DIR. 0.1.

COPIE A:

- SECRETAIRE D'ETAT E. BRUNNER
- SECRETAIRE D'ETAT F. BLANKART
- DDIP
- DIR.POL.
- DDA
- OFAEE/DFEP, A L'ATTN AMBASSADEURS ROETHLISBERGER ET DE PURY

PRIERE TRANSMETTRE COPIE PAR COURRIER A:

- MISSION GENEVE
- AMBASSADES VIENNE, WASHINGTON, NAIROBI, TOKYO

QUELQUES REFLEXIONS SUR LA POSITION ACTUELLE DE LA SUISSE A
NEW YORK.

UN AN APRES L'ECHEC DU REFERENDUM, JE ME PERMETS DE VOUS
ADRESSER QUELQUES REFLEXIONS SUR LA POSITION DE NOTRE PAYS
FACE AUX NATIONS UNIES A NEW YORK. IL EST BIEN ENTENDU
TOUJOURS DIFFICILE DE SAISIR ET DE FIXER UNE SITUATION
POLITIQUE DANS TOUTE SA COMPLEXITE, MAIS DANS L'ENSEMBLE
JE PENSE QUE NOTRE SITUATION, TANT VIS-A-VIS DE L'ORGANI-
SATION QUE DE SES ETATS MEMBRES, EST FONDAMENTALEMENT TRES
FAIBLE ET QUE SI NOUS NE DETERMINONS PAS RAPIDEMENT LA
STRATEGIE DE NOS RELATIONS AVEC L'ORGANISATION UN DECLIN
ULTERIEUR SERA INELUCTABLE, AVEC TOUTES LES CONSEQUENCES
NEGATIVES QUE CELA PEUT COMPORTER A MOYEN ET A LONG TER-
MES POUR L'ENSEMBLE DE LA POLITIQUE ETRANGERE DE LA SUISSE.

LORSQUE L'ON EXAMINE LE PROBLEME DE LA DEFENSE DES INTE-
RETS SUISSES A NEW YORK, TROIS ELEMENTS QUI SONT SOUVENT
LIES DOIVENT ETRE PRIS EN CONSIDERATION:

- L'ABSENCE DE BASE INSTITUTIONNELLE DU STATUT D'OBSERVATEUR,
- LES REACTIONS DES ETATS MEMBRES FACE A LA SUISSE APRES LE
REFERENDUM,
- L'OPPOSITION EVENTUELLE ENTRE LA POSITION DE LA SUISSE ET
CELLE DE LA MAJORITE DE L'ORGANISATION, QU'IL S'AGISSE DU
CONSEIL DE SECURITE OU DE L'ASSEMBLEE GENERALE. LE CAS
RISQUE DE SE PRESENTER ACTUELLEMENT AU SUJET DE L'AFRIQUE
DU SUD.

TOUS REVELENT DES FAIBLESSES LATENTES OU LAISSENT PRESAGER
DES DIFFICULTES A VENIR.



C'EST UN FACTEUR CONNU DE LONGUE DATE, MAIS QUI S'EST AGRAVE D'UNE PART AVEC L'UNIVERSALITE, D'AUTRE PART AVEC LE REJET DE L'ADHESION. CERTES, LA SUISSE N'A PAS RENCONTRE DE DIFFICULTES PARTICULIERES LORS DE LA 41EME SESSION, MAIS C'EST SURTOUT PARCE QUE SES INTERVENTIONS ONT PORTE SUR DES SUJETS RELATIVEMENT MINEURS.

IL NE FAUT PAS SONGER A L'HEURE ACTUELLE A UNE EXTENSION DES PREROGATIVES DES OBSERVATEURS.

EN REVANCHE -TOUT EN RESPECTANT LES LIMITES QU'IMPOSE CE STATUT- IL EST POSSIBLE DE CONCEVOIR LE ROLE ET LE TRAVAIL D'OBSERVATEUR DE FACON TRES DIVERSE, COMME LE MONTRENT LES EXEMPLES RESPECTIFS DES DEUX COREES ET DU SAINT-SIEGE.

LE CREDIT DANS LEQUEL EST TENU UN PAYS OBSERVATEUR EST FONCTION SURTOUT:

- DU SOUTIEN POLITIQUE QU'IL APPORTE A L'ORGANISATION,
- DE LA QUALITE DE SA CONTRIBUTION AUX TRAVAUX DE COOPERATION INTERNATIONALE.

DANS LE CAS DE LA SUISSE, IL EST INDENIABLE QUE LE REJET MASSIF DE L'ADHESION A, COMME LE RELEVAIT L'AMBASSADEUR MUHEIM DANS SON 64, UN EFFET PARALYSANT SUR LA DIPLOMATIE SUISSE. IL EST FRAPPANT DE CONSTATER QUE DEPUIS L'AUTOMNE 1985 AUCUN HAUT FONCTIONNAIRE SUISSE N'A MIS LES PIEDS DANS LES COULISSES DE L'ASSEMBLEE GENERALE A L'EXCEPTION DU TRES UTILE SEJOUR DE M. WILHELM PENDANT LA SESSION SPECIALE SUR L'AFRIQUE, EXCELLENT EXEMPLE PAR AILLEURS DES POSSIBILITES DE CONTACTS BILATERAUX FRUCTUEUX DANS LES COULISSES DES NATIONS UNIES.

CE MANQUE D'INTERET, DANS LA MESURE OU IL DEVRAIT AUSSI S'ETENDRE AUX TRAVAUX DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES NON POLITIQUES OU NOTRE PARTICIPATION RESTE POSSIBLE, NE MANQUERAIT PAS DE PROVOQUER UNE DEGRADATION ULTERIEURE DE LA POSITION SUISSE. SEULE, EN EFFET, LA QUALITE PROFESSIONNELLE ET INTELLECTUELLE DU TRAVAIL DES DELEGATIONS SUISSES POURRAIT PERMETTRE A LA SUISSE DE RESTER UN INTERLOCUTEUR VALABLE VIS-A-VIS DES AUTRES ETATS, MAIS CECI PRESUPPOSE AUSSI LA VOLONTE POLITIQUE DE PRENDRE ET DE FAIRE PRENDRE LES TRAVAUX DE L'ORGANISATION AU SERIEUX. DANS BEAUCOUP DE CAS AUSSI, LA POSITION DE LA SUISSE EST SURTOUT REACTIVE OU DEFENSIVE, CE QUI LA MET IPSO FACTO DANS UNE SITUATION D'INFERIORITE.

DEUXIEME PARTIE SUIT

((((
BERNEDA
•MINEWYOR

dodis.ch/63058

NEW YORK 13.3.1987 17.00

86(2EME PARTIE) HHHHH

A L'HEURE ACTUELLE, LA SUISSE EST ENCORE ECOUTEE DANS LES DOMAINES HUMANITAIRE, ECONOMIQUE ET DU DEVELOPPEMENT, MAIS DANS D'AUTRES SECTEURS ELLE A BEAUCOUP DE RETARD PAR RAPPORT A L'EFFORT DE REFLEXION D'AUTRES ETATS DE TRADITIONS ANALOGUES. LA MARGINALISATION DE LA SUISSE N'EST PAS SEULEMENT INSTITUTIONNELLE, MAIS AUSSI INTELLECTUELLE.

IL SERAIT REGRETTABLE QU'IL SE CREE EN FAIT POLITIQUEMENT DEUX CATEGORIES D'OBSERVATEURS, LES OBSERVATEURS MOTIVES PAR UNE CONCEPTION POSITIVE DE L'ORGANISATION -LA COREE DU SUD ET LE SAINT-SIEGE - ET CEUX QUI RESTENT SURTOUT PASSIFS DANS LA CONTEMPLATION DES PROBLEMES D'INTERET COMMUN, COMME LA COREE DU NORD ET LA SUISSE.

FORT HEUREUSEMENT, LE CONSEIL FEDERAL A DECIDE LE 16 MARS DE LA POURSUITE DE LA POLITIQUE DE COOPERATION AVEC L'ORGANISATION TELLE QU'ELLE S'EST ENGAGEE DANS LES ANNEES D'APRES-GUERRE. LA CONCRETISATION DE CETTE POLITIQUE DANS DES CIRCONSTANCES EVIDEMMENT BEAUCOUP PLUS DIFFICILES DETERMINERA L'EVOLUTION DE NOTRE STATUT. LA DECISION D'AUGMENTER LA CONTRIBUTION DE LA SUISSE A L'UNFICYP APRES L'ECHEC DU REFERENDUM A CERTAINEMENT EU UN HEUREUX EFFET, MAIS UN GESTE ISOLE N'EST PAS SUFFISANT.

L'ATTITUDE DE LA SUISSE A L'EGARD DE LA CRISE FINANCIERE SUSCITE AUSSI L'ATTENTION ET LES DECISIONS NEGATIVES OU POSITIVES DE NOTRE PAYS, DE MEME QUE LEUR CALENDRIER, ELEMENT OPERATIONNEL IMPORTANT DANS UNE SITUATION TENDUE, INFLUENCERONT AUSSI NOTRE POSITION (VOIR MES DIVERSES PROPOSITIONS A CE SUJET) ET L'EVOLUTION DE NOS RAPPORTS AVEC LE SECRETARIAT ET LES ETATS MEMBRES.

LE REJET DE L'ADHESION A ETE ACCEPTE COMME UN ACTE DE LA VOLONTE POPULAIRE, ENCORE QUE LES MOBILES DU REJET NE SOIENT PAS COMPRIS. EN TANT QU'EVENEMENT, LE REFERENDUM EST OUBLIE, MAIS LA SUISSE RESTE LE PAYS QUI A DIT NON A L'ONU ET QUI DOIT EN SUPPORTER LES CONSEQUENCES OPERATIONNELLES ET POLITIQUES. LES RAISONS -DE MEME QUE LES CARACTERISTIQUES DE NOTRE NEUTRALITE- NE SONT PAS TOUJOURS COMPRISES. LE NON EST PERCU PARFOIS COMME UN REJET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE, UNE MARQUE D'EGOISME FACE A DES RESPONSABILITES COMMUNES, D'OU L'IMPORTANCE DE LA MISE EN OEUVRE DE LA DECLARATION DU CONSEIL FEDERAL DU 16 MARS 1986.

L'ISOLEMENT POLITIQUE DE LA SUISSE EST MASQUE PAR DE BONNES RELATIONS PERSONNELLES ENTRE DELEGATIONS ET AVEC LE SECRETARIAT. IL SE FAIT SURTOUT SENTIR LORS DES ELECTIONS. A LA DIFFERENCE DES AUTRES ETATS, LA SUISSE NE BENEFICIE PAS DU SOUTIEN CONTINU D'UN LOBBY REGIONAL ET LE PHENOMENE EST ENCORE ACCENTUE PAR LA COHESION GRANDISSANTE DES DOUZE. L'EXPERIENCE DE LA CANDIDATURE HOCHE A ETE A CET EGARD INTERESSANTE PUISQU'AUCUN PAYS EUROPEEN N'A SOUTENU HOCHE ET QUE CELUI-CI A ETE FINALEMENT ELU GRACE A UNE COALITION HETEROCLITE REUNISSANT DES PAYS AUSSI DIVERS QUE LES ETATS-UNIS, L'ETHIOPIE, L'IRAN, LE PAKISTAN, LE VIETNAM, CUBA ET LE SALVADOR, ETC.

L'EXPERIENCE HOCHE A MONTRE CEPENDANT LA VALEUR DE LA NEUTRALITE SUISSE ET DE L'ACTION HUMANITAIRE DU CICR DANS DE NOMBREUX PAYS, AINSI QUE DU ROLE PASSE DE NOTRE PAYS DANS LE DEVELOPPEMENT DU DROIT HUMANITAIRE. CE SONT LA ENCORE DES ACQUIS POUR NOTRE PAYS ET LE CREDIT INTERNATIONAL DONT JOUISSENT MM. HOCHE ET SOMMARUGA CONSTITUE UN ATOUT DE TAILLE.

NOS FUTURES CANDIDATURES -UNICEF, PNUD- NOUS DONNERONT CERTAINEMENT DES INDICATIONS INTERESSANTES SUR LE SOUTIEN DONT NOUS POUVONS DISPOSER LORS D'ELECTIONS CONTESTEES. D'ORES ET DEJA ON PEUT CONSTATER CEPENDANT QUE LA SUISSE DOIT ENTREPRENDRE POUR SE FAIRE ELIRE UN EFFORT BEAUCOUP PLUS GRAND QUE CELUI DE PAYS AYANT UNE SITUATION COMPARABLE A LA SIENNE.

TROISIEME PARTIE SUIV

((((
 BERNEDA
 • M INEWYOR

NEW YORK 13.3.1987 17.40

86(3EME ET DERNIERE PARTIE) HHHHH

III. DIVERGENCES DE VUES ENTRE LES NATIONS UNIES ET LA
 SUISSE: LE PROBLEME DE L'AFRIQUE DU SUD.

LA CONFERENCE DE LA CROIX-ROUGE A GENEVE A REVELE LA
 VIOLENCE DES REACTIONS QUE PROVOQUE LE PROBLEME DE
 L'AFRIQUE DU SUD. IL N'EN VA PAS AUTREMENT A L'ONU,
 CECI D'AUTANT PLUS QU'IL S'AGIT AUSSI D'UN SUJET D'ACTUA-
 LITE BRULANTE AUX ETATS-UNIS.

LA SUISSE EST UN DES SEULS PAYS INDUSTRIALISES QUI N'AIT
 ADOPTE AUCUNE MESURE OU SANCTION A L'EGARD DE L'AFRIQUE
 DU SUD, UNE POSITION QUI EST D'AILLEURS COHERENTE ET
 CONFORME A SES INTERETS D'ETAT NEUTRE ET AU PRINCIPE
 DE L'UNIVERSALITE.

CETTE ATTITUDE LA PLACE CEPENDANT DANS UNE SITUATION
 SINGULIERE ET EVEILLE TOUJOURS D'AVANTAGE L'ATTENTION.
 LA MISSION A PU CONSTATER AU COURS DE CES DERNIERES SE-
 MAINES QUE LE NOMBRE DE QUESTIONS OU DEMANDES CONCERNANT
 LA POSITION DE LA SUISSE VIS-A-VIS DE L'AFRIQUE DU SUD
 VA CROISSANT. IL EST POSSIBLE DE LES ECARTER DANS LA
 PLUPART DES CAS POUR DES RAISONS JURIDIQUES, MAIS LA
 TENDANCE EST SIGNIFICATIVE.

LA REQUETE LA PLUS IMPORTANTE EMANE DU COMITE DU CONSEIL
 DE SECURITE CREE PAR LA RESOLUTION 421. ELLE NE DOIT PAS
 ETRE DRAMATISEE, MAIS IL FAUT CEPENDANT CONSTATER QUE
 NOTRE PAYS A ETE ENTRAINE DANS CETTE AFFAIRE SUR LA BASE
 D'INDICES VRAIMENT TENUS, ALORS QUE DES PAYS QUI SE LI-
 VRENT A UN TRAFIC D'ARMES INTENSIF PASSENT ENTRE LES
 GOUTTES.

DANS QUELQUES SEMAINES, NOS PRISES DE POSITION DANS LA
 COMMISSION DES TRANSNATIONALES VONT ETRE SUIVIES DE TRES
 PRES. POUR L'INSTANT, LA SUISSE EST PROTEGEE AU CONSEIL
 DE SECURITE PAR LE VETO AMERICAIN ET BRITANNIQUE, MAIS
 ELLE N'ECHAPPERA VRAISEMBLABLEMENT PAS A LA CRITIQUE.

He'las j'en ai peur.

*Cette remarque
 s'applique aux
 autres cas, mais
 pas à l'engrais.*

LA SUEDE -LE MODELE DE L'ETAT NEUTRE AUX NATIONS UNIES-
 AYANT ADOPTE DES SANCTIONS, LA RIPOSTE LA PLUS EFFICACE
 POUR LA SUISSE EST D'UNE LA DEFENSE DU PRINCIPE DE L'UNI-
 VERSALITE. C'EST D'UNE EXTREME IMPORTANCE POUR LE TIERC

MONDE MEME SI CELUI-CI NE LE RESPECTE PAS TOUJOURS. CE
 QU'A FAIT LA SUISSE A L'UNESCO POUR SAUVER L'ORGANISATION
 OU CE QU'ELLE POURRA FAIRE POUR AIDER LES NATIONS UNIES A
 PASSER LE CAP DIFFICILE DE LA CRISE FINANCIERE AURA TOU-
 JOURS UN IMPACT FAVORABLE.

EN REVANCHE, JE NE CROIS PAS QU'IL FAILLE ACCORDER UNE
 PRIORITE TROP GRANDE AUX NON-ALIGNES DANS LE RENFORCEMENT
 DE NOTRE POSITION AUX NATIONS UNIES ET J'AI ETE SURPRISE
 PAR LES TERMES DE VOTRE 64. PARLANT DES NATIONS UNIES ET
 DES NON-ALIGNES, VOUS NOTEZ QUOTE QUE NOUS NE VOYONS PAS
 D'INCOMPATIBILITE ENTRE CES DEUX POLITIQUES COMPLEMENTAI-
 RES, NI QU'IL FAILLE DONNER LA PREFERENCE A L'UNE PLUTOT
 QU'A L'AUTRE UNQUOTE.

JE TROUVE CETTE DERNIERE AFFIRMATION DANGEREUSE, CAR ELLE
 SEMBLE MECONNAITRE LA NATURE JURIDIQUE ET POLITIQUE DIF-
 FERENTE DES DEUX ENTITES ET DES PRINCIPES QUI LES DIRIGENT,
 AINSI QUE LES ORIGINES HISTORIQUES DE NOTRE POLITIQUE.
 HISTORIQUEMENT, NOS RELATIONS AVEC LES NATIONS UNIES RE-
 POSENT ENCORE EN TANT QU'OBSERVATEUR SUR LES DECISIONS
 DUMENT REFLECHIES ET MOTIVEES DU CONSEIL FEDERAL EN 1946,
 RETIENEES LE 16 MARS 1986, L'APPROBATION DES CHAMBRES, UN
 ACCORD DE SIEGE, AINSI QU'UNE COHABITATION DE PLUS DE QUA-
 RANTE ANS A GENEVE.

JURIDIQUEMENT, ON NE SAURAIT COMPARER UNE ORGANISATION UNI-
 VERSELLE, FONDEE SUR UN TRAITE, LA CHARTRE, DONT LES OBJECTIFS
 CORRESPONDENT A NOTRE POLITIQUE ETRANGERE, A UN GROUPE DE
 PRESSION DE CARACTERE TRES DISPARATE, AUX CONCEPTIONS ET
 OBJECTIFS POLITIQUES DIFFERENTS DE CEUX DE LA SUISSE.

LES NON-ALIGNES PEUVENT CERTES ETRE UTILES DANS LE TRAITEMENT
 DES AFFAIRES BILATERALES, MAIS SUR LE PLAN MULTILATERAL IL
 S'AGIT SURTOUT D'UN EXERCICE DE PUBLIC RELATIONS QUI NE PEUT
 QUE RESTER SUBORDONNE -DE L'AVIS DES NON-ALIGNES EUX-MEMES-
 AU DEVELOPPEMENT ET AU SOUTIEN DE LA COOPERATION MULTILATE-
 RALE SUR UN PLAN UNIVERSEL QUI RESTE POUR EUX AUSSI UNE
 PRIORITE. POMETTA

*le di-jeroc de
 1/2 page de
 l'annuaire de
 qui revêt
 une grand
 importance
 pour le
 r. es
 mad.*